Démarches d'urbanisme

Vous avez une question sur une démarche d'urbanisme en particulier ? Retrouvez sur cette page toutes les démarches possibles et les procédures associées.

Les demandes d'autorisation de construire

Effectuez désormais votre demande d'autorisation par voie électronique en quelques clics depuis chez vous !

Dans le cadre de la modernisation des services publics, les communes de plus de 3500 habitants peuvent recevoir et instruire par voie dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme, les déclarations d'intention d'aliéner et de cession de fonds de commerce.

La mairie du Kremlin-Bicêtre informe les usagers (particuliers et professionnels) qu'ils peuvent à présent déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en suivant ce lien.

À ce titre, une aide en ligne est mise à votre disposition afin de compléter votre dossier ici.

Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques – Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : **urba@ville-kremlin-bicetre.fr**

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES 01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine : http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00 Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. En savoir +

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter la fiche pratique.